

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.722.485,55 €uros
Siège social : 268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909
INSEE : 353 861 909 00094

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2009
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous rappelons l'autorisation donnée au Directoire, puis au Conseil d'administration, par l'assemblée générale mixte de la société du 15 juin 2007 et l'assemblée générale mixte de la société du 30 juin 2008, de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés de la Société et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, et dans la limite respectivement de 800.000 actions et 10% du capital.

Faisant usage de cette autorisation, le Directoire, lors de sa réunion du 30 juin 2008, puis le Conseil d'administration, lors de ses réunions des 30 juin 2008 et 25 septembre 2008, ont décidé d'attribuer gratuitement au cours de l'exercice 2008 un nombre total de 1.086.391 actions SQLI.

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableaux, les informations prescrites par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce concernant ces attributions, ainsi que des informations sur les attributions antérieures.

1. Informations générales sur les plans d'attribution gratuite d'actions 2007

<u>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS 2007</u>			
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'assemblée	16 juin 2006	16 juin 2006	16 juin 2006
Date du Directoire ayant procédé à l'attribution gratuite	30 mars 2007	14 juin 2007	14 juin 2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	80.000	66.123	236.111
Dont : nombre d'actions attribuées gratuitement à des mandataires sociaux de la Société	0	0	236.111
Conditions d'attribution définitive	(i) Signature du Règlement du plan ; (ii) Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ; (iii) Pour 1/3 des actions : aucun critère de performance ; Pour 1/3 : marge opérationnelle de SQLI consolidé 2007 \geq 8% ; Pour un 1/3 : marge opérationnelle de SQLI consolidé de l'exercice 2008 \geq 10% ¹ (iv) Signature d'une convention de blocage des titres.	(i) Signature du Règlement du plan ; (ii) Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ; (iii) Signature d'une convention de blocage des titres.	(i) Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ou invalidité ; (ii) Pour 1/3 des actions : aucun critère de performance ; Pour 1/3 : marge opérationnelle de SQLI consolidé 2007 \geq 8% ; ² (iii) Pour un 1/3 : marge opérationnelle de SQLI consolidé de l'exercice 2008 \geq 10%.
Date d'attribution définitive	30 mars 2009	15 juin 2009	15 juin 2009
Nombres d'actions définitivement attribuées	80.000	--	--
Date d'expiration du délai de conservation	30 mars 2011	15 juin 2011	15 juin 2011
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement ³	3,00€	2,96€	2,96€

¹ Les conditions de performance ont été supprimées par le Directoire lors de sa réunion du 23 avril 2008, suite à la réunion du Conseil de surveillance du même jour ayant supprimé les conditions de performance du Plan n°3 au bénéfice des membres du Directoire.

² Les conditions de performance visées au (ii) et (iii) ont été supprimées par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 23 avril 2008, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée du 16 juin 2006 d'adapter ces conditions au périmètre et à l'environnement du Groupe en cas de modification substantielle résultant d'opérations exceptionnelles.

³ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action SQLI le jour de la réunion du Directoire ayant procédé à l'attribution gratuite des actions.

2. Informations détaillées sur les plans d'attribution gratuite d'actions 2007

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux par SQLI, à raison des mandats et fonctions exercées chez SQLI⁴		
	Nombre	Valeur (en €)⁵
Yahya El Mir	141.667	419.334,32
Bruno Leyssene	47.222	139.777,12
Nicolas Rebours	47.222	139.777,12
Actions attribuées gratuitement aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux par SQLI⁶, dont le nombre est le plus élevé :		
	Nombre	Valeur (en €)⁷
Didier Benet	30.000	90.000
Eric Galtier	30.000	90.000
Bouziane Fourka	15.000	45.000
Frederic Culot	5.185	15.347,60
Philippe Henneresse	5.185	15.347,60
Jean-Paul Meilhanne	5.000	15.000
Xavier de Marcillac	4.149	12.281,04
Arnaud Brullez	3.890	11.514,40
Gilles Godard	3.890	11.514,40
François Lavoissiere	3.890	11.514,40
Rachid Kaouass	3.890	11.514,40
Alain Rousseau	3.890	11.514,40

⁴ Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de SQLI, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

⁵ Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.

⁶ Aucune option n'a été consentie aux salariés de SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

⁷ Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.

3. Informations générales sur les plans d'attribution gratuite d'actions 2008

<u>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS 2008</u>			
	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6
Date de l'assemblée	15 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2008
Date du Directoire ou du Conseil d'administration ayant procédé à l'attribution gratuite	30 juin 2008	30 juin 2008	25 septembre 2008
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	587.500	500.000	10.891
Dont : nombre d'actions attribuées gratuitement à des mandataires sociaux de la Société	0	500.000	0
Conditions d'attribution définitive	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Règlement du plan ; - Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ou invalidité ; - Signature d'une convention de blocage des titres ; - Pour certains : condition de performance liée au développement du centre offshore d'Oujda, pour 50%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Règlement du plan ; - Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ou invalidité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du Règlement du plan ; - Etre titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social en vigueur au sein du Groupe, sauf retraite ou invalidité ; - Signature d'une convention de blocage des titres.
Date d'attribution définitive	30 juin 2010	30 juin 2010	25 septembre 2010
Date d'expiration du délai de conservation	1 ^{er} juillet 2012	1 ^{er} juillet 2012	26 septembre 2012
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement ⁸	2,02€	2,02€	1,46€

⁸ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action SQLI le jour de la réunion du Directoire ou du Conseil d'administration ayant procédé à l'attribution gratuite des actions.

4. Informations détaillées sur les plans d'attribution gratuite d'actions 2008

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux par SQLI, à raison des mandats et fonctions exercées chez SQLI⁹		
	Nombre	Valeur (en €)¹⁰
Yahya El Mir	500.000	1.010.000
Actions attribuées gratuitement aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux par SQLI¹¹, dont le nombre est le plus élevé :		
	Nombre	Valeur(en €)¹²
Julien Mériaudeau	40 000	80.800
Didier Benet	40 000	80.800
Omar Mrani	40 000	80.800
Salim Aboura	30 000	60.600
Jean-Luc Merchadou	25 000	50 500
Karine Kalvet	20 000	40.400
Eric Chanal	20 000	40.400
David Bannerot	20 000	40.400
Jean-Jacques Morisset	15 000	30.300
Patrick Jean François	15 000	30.300
Greg Pallière	15 000	30.300
Olivier Larribe	15 000	30.300
Pierre-Olivier Bessol	15 000	30.300

Ce rapport est mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration

⁹ Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de SQLI, à raison des fonctions et mandats exercés par eux chez SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ni par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans ces sociétés.

¹⁰ Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.

¹¹ Aucune option n'a été consentie aux salariés de SQLI, par des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

¹² Sur la base du cours d'ouverture au jour de l'attribution.